

# CICA du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

COMITE D'INITIATIVE ET DE  
CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

## APPLICATION DU STATUT DE PARIS

### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

#### PREMIERE RÉUNION DU COSEIN EN FORMATION DU CICA

Le vingt-neuf janvier 2018 à dix-huit heures quinze, les membres du CICA du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du vingt trois janvier 2018 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Corine FAUGERON, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents excusés : Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER Pacôme RUPIN.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Parmi les associations inscrites au CICA et conviées à cette réunion 6 étaient présentes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

*En l'absence de Monsieur Jean-Pierre PLONQUET, Julien LANDEL est désigné comme secrétaire de séance.*

#### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Bonjour à tous. Pour commencer, je voudrais rappeler un aspect du règlement concernant le point IV du titre I de la Charte, indiquant que les représentants des associations du CICA font parvenir au Maire l'ensemble des sujets qu'ils souhaitent évoquer en Conseil d'Arrondissement au plus tard douze jours francs avant la tenue de ce dernier. La notification des sujets doit prendre la forme d'un dossier étayé, composé d'un argumentaire des propositions et éventuellement d'un calendrier d'application.

Tout cela pour dire que nous n'avons pas eu d'éléments fournis cette fois. Pour rappel, nous avons décalé cette séance du CICA initialement prévue le 30 novembre dernier, avant le conseil d'arrondissement posé à la même date. Ce décalage devait en principe laisser beaucoup plus de temps aux uns et aux autres de se préparer. Le calendrier je veux bien le reconnaître est malheureux. Emmanuel DELARUE en particulier tenait beaucoup à ce sujet, il me l'a confirmé au téléphone et s'est excusé de ne pouvoir être là pour ce CICA. Nous avons malgré tout convenu de tenir ce CICA. Il n'était en effet pas envisageable de le décaler une nouvelle fois. Nous poserons donc quelques principes ce soir que nous pourrons ensuite explorer en dehors du contexte du CICA. Néanmoins, il serait bon d'essayer de suivre cette règle pour que les CICA fonctionnent de manière plus efficace, et je ne dis pas cela pour ceux qui ont fait l'effort de venir. Je sais que Julien LANDEL en son temps a beaucoup rappelé l'importance d'avoir une grande participation dans ces CICA. On peut avoir aussi un CICA très court et sans question précise, mais cela ne permet pas ensuite de déboucher sur des questions concrètes.

Le thème de cette séance de CICA est donc le même que celui qui était prévu au départ, celui de la Fête de la Musique et la participation en particulier des associations lors de l'édition 2018. Il s'agit d'un événement incontournable et copié dans le monde entier qui fait vibrer, parfois trop fort au goût de certains, les rues du 4<sup>e</sup> arrondissement et auquel nous sommes tous attachés. Bien entendu nous continuons d'avoir à cœur de valoriser la diversité et la qualité de l'offre musicale de cette journée qui marque l'arrivée de l'été. Dans la continuité de ce qui a été fait ces dernières années, l'idée est de collaborer de plus en plus étroitement avec les associations, notamment en amont de la Fête de la Musique, afin de travailler précisément sur la valeur ajoutée des manifestations.

La Fête de la Musique a été initiée par le Ministère de la Culture en 1982. Elle est organisée en plein air dans de nombreux lieux habituellement sous exploités et les musiciens, amateurs comme professionnels sont invités à donner des prestations gratuites pour le public. C'est une belle occasion d'investir des lieux qui ne sont pas des lieux de concert que ce soit des musées, des hôpitaux, des édifices publics ou autres. La gratuité des concerts, le soutien de la SACEM, qui défend les droits des interprètes, le relais des médias, l'adhésion croissante de la population ont fait qu'en quelques années cette soirée est devenue l'une des manifestations culturelles française très importante.

Je rappelle que par principe, la Fête de la Musique repose sur la spontanéité des manifestations, ce qui veut dire que nous ne sommes intervenants, nous Mairie, qu'à titre tout à fait marginal. Des règles sont simplement à respecter pour la sécurité du public et c'est la Préfecture de police qui autorise, sur déclaration préalable, les initiatives des uns et des autres.

Je fais ces rappels parce que je pense qu'avant tout débat il est important de savoir qui fait quoi. C'est donc bien la Préfecture de police de Paris qui instruit et délivre la demande d'autorisation de l'espace public. Si le concert a lieu dans un établissement, il faut simplement l'accord de l'établissement, y compris des terrasses de café. Pour tout ce qui se déroule dans l'espace public lui-même, les contraintes Vigipirate se sont ajoutées aux autres contraintes au fil du temps. Tout organisateur d'événement doit donc prendre des mesures qui sont adaptées au contexte, être très attentif à tout comportement suspect et dès que c'est possible prendre les mesures de contrôle et de filtrage jugées utiles. Pour cela il est possible de se rapprocher du commissariat territorialement compétent, — dans notre cas celui du 4<sup>e</sup> arrondissement —, qui peut donner les informations concernant ce sujet. Je peux également communiquer l'adresse mail de la coordination de la Fête de la musique en Ile de France, qui est sur le site [fetedelamusique.culturecommunication.gouv.fr](mailto:fetedelamusique.culturecommunication.gouv.fr): [fmparisiledefrance@artetscene.fr](mailto:fmparisiledefrance@artetscene.fr). Sur ce site il est également possible de publier des appels à projets pour mobiliser des groupes de musique, trouver des fiches pratiques pour organiser un concert, ou inscrire son événement dans l'agenda officiel.

J'en ai fini concernant le rappel sur les mesures à prendre afin d'organiser un événement et sur qui fait quoi dans le dispositif. La Mairie est plutôt facilitatrice et reste dans le rôle qu'elle a souvent, celui d'écoute, de mise en relation des gens. C'est le cas avec ce CICA où il s'agit de faire émerger les idées des uns et des autres afin de pouvoir à la marge influencer sur la valeur ajoutée de cette Fête de la Musique et des manifestations qui s'y déroulent.

À ce titre, avant de laisser la parole au public, je voudrais dire que d'ores et déjà nous avons ces dernières années posé le principe d'un groupe de travail qui en dehors du cadre formel du CICA pourrait réunir les établissements, chefs d'établissements, habitants, associations, conseils de quartiers et élus — par exemple Corinne FAUGERON qui est désormais chargée de ces sujets —, afin de travailler ensemble dans les mois qui viennent sur l'édition 2018. Je m'arrête là. Julien LANDEL va prendre la parole, avant de la laisser à la salle.

### **Julien LANDEL, conseiller d'arrondissement**

L'idée de Monsieur DELARUE, qui s'est excusé de ne pouvoir être présent lors de ce CICA, était de remettre sur la table quelque chose que nous avons déjà essayé de faire il y a quelques années. J'avais contacté le SNEG (Syndicat National des Entreprises Gaies), principal syndicat auprès duquel beaucoup d'établissements du 4<sup>e</sup> sont affiliés. Ce qui émergeait de la part des habitants et des conseils de quartiers était que la Fête de la Musique était devenue beaucoup trop commerciale dans notre arrondissement. Pour le dire de manière un peu caricaturale, une sorte de Fête de la bière géante. Du coup, chacun y allait dans sa course aux décibels et dans sa course aussi parfois aux enceintes sur l'extérieur, voir sur des scènes sans autorisation. Ce que nous avons essayé de faire avec Christophe Girard et la Préfecture c'était d'être très vigilants au fait que l'établissement respecte tout d'abord l'interdiction formelle d'avoir des scènes devant sa devanture et des enceintes en direction de la rue. Et depuis deux ans nous avons constaté une nette amélioration.

L'idée ambitieuse que nous avons eue était de proposer aux établissements qui le souhaitent — car nous sommes dans un cadre qui fait appel aux pratiques amateurs et à ceux qui en ont envie —, de faire émerger en compagnie des habitants, des conseils de quartiers et des associations, une Fête de la Musique qui retrouve l'esprit initial. À savoir tout d'abord, laisser beaucoup plus de place dans les espaces publics aux pratiques amateurs et pourquoi pas aux groupes de jeunes musiciens. Dans nos lycées nous avons des jeunes qui font de la Musique et qui auraient peut-être envie de s'essayer à une scène ouverte. Nous avons songé à un parcours musical entre les établissements, et ce en fonction de certaines heures pour que tout ne se concentre pas sur deux ou trois établissements, ce qui entraîne que deux rues soient particulièrement surchargées. Ce parcours pourrait permettre de mettre en valeur une certaine scène musicale, des nouveaux DJ, de nouveaux chanteurs qui auraient envie d'avoir une scène pour un soir. C'était l'idée ambitieuse de déjà solliciter de manière plus importante les jeunes de l'arrondissement et les aider à s'investir dans les espaces publics. Mais c'est vrai qu'à terme si elle pouvait être améliorée et que soit créé un vrai parcours musical, cela serait intéressant qu'il y ait plus d'amateurs et un peu moins de pratiques commerciales ce soir-là.

Comme tout à chacun peut envoyer son dossier à la Préfecture on ne maîtrise pas tous les gens qui ont envie de faire quelque chose ce soir-là, mais on peut au moins être facilitateur et impulser des choses au sein de l'arrondissement. Je pense qu'il faut remettre les choses sur la table, recontacter certains établissements qui seraient contents de faire quelque chose, même des établissements culturels dans l'arrondissement. Je pense au Point-Virgule, à la Cité Internationale des Arts, au Centre de la Chanson, qui se situe quand même dans l'arrondissement et avec lequel nous pourrions travailler sur quelque chose d'un peu différent autour de la chanson française que l'on n'entend pas beaucoup le jour de la Fête de la Musique. Il y a des choses à mettre en route et même si elles ne se font pas dans les six mois, puisque cela semble court pour cette année, cela vaudrait le coup d'imaginer des

choses différentes dans les années à venir. C'est un peu l'esprit de ce que voulait proposer Monsieur DELARUE sur la base de ce que nous avons essayé de faire il y a quelques années, mais que nous n'avons pas réussi faute d'établissements qui voulaient jouer le jeu. Il faut toujours remettre les dossiers sur la table et essayer de réussir.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie et donne maintenant la parole à la salle.

**Monsieur BIRIOTTI, association Voisimages**

Bonjour, je représente l'association Voisimages. Nous sommes sur la place du marché Sainte-Catherine. Voisimages est une association créée à côté du Conseil de la place du marché Sainte-Catherine pour développer des actions à caractère culturel dans le secteur de la place Sainte-Catherine. Nous animons chaque année un événement sur cette place, dans le cadre de la Nuit Blanche. Le second événement qui a lieu sur cette place est la Fête de la Musique qui est organisée par la « Fête de la Bière » comme vous l'avez souligné précédemment. Le bistrot du bas tire un câble et paye des musiciens pour jouer très fort et vider ses tonneaux de bière.

Voisimages serait donc d'accord pour proposer à l'arrondissement un concours. La place est un enjeu extraordinaire, tous les artistes qui y viennent sont ravis d'y être. Le lieu permet beaucoup de passage et nous nous disons que l'on pourrait faire une proposition par rapport à la Fête de la Musique. Nous pourrions penser à plusieurs règles. Premièrement, inviter des personnes qui sont véritablement musiciens, qui deuxièmement habitent le quartier et qui troisièmement pourraient constituer un petit jury. Il y a beaucoup de musiciens dans le secteur et probablement dans l'arrondissement qui pourraient sur la base d'un petit dossier sélectionner deux ou trois groupes afin qu'ils jouent sur la place. L'un des critères serait aussi que cela soit de la musique acoustique. Ou qu'en tout cas, s'il s'agit de musique amplifiée, qu'elle ne soit pas trop forte.

Je ne sais pas si nous aurons le temps d'organiser cet événement cette année, mais nous pourrions peut-être faire cet appel à propositions avec votre aide. Il faut également réfléchir à la façon de constituer le jury. Donc s'il y a un espace pour discuter dans un petit groupe de travail, je veux bien en faire partie avec deux ou trois personnes de notre association.

**Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire**

Vous envisagez quel type de concours ?

**Monsieur BIRIOTTI, association Voisimages**

Je ne sais pas, il faut y réfléchir. Moi-même je ne suis pas musicien. Mais des gens pourraient présenter leurs candidatures, un projet. J'avoue que je n'ai pas la solution.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il y a quelques années il y avait eu une opération de ce type à la Halle des Blancs Manteaux avec des jeunes de l'arrondissement qui devaient fournir chacun une maquette. C'est sur cette base que certains avaient été retenus et s'étaient produits à la Halle des Blancs Manteaux.

**Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire**

C'était dans le cadre du dispositif Paris Jeunes Talents.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

C'était très amateur, mais en même temps très sympathique. Tous les jeunes de l'arrondissement étaient présents pour supporter leurs copains qui étaient sur scène. Je trouve la proposition plutôt intéressante et je pense que l'on peut peut-être organiser des choses sous la forme d'un bœuf. Puisqu'il y a de vrais musiciens, nous pourrions

commencer avec eux et d'autres viendraient s'agréger. Pendant longtemps il y avait des soirées de ce type les vendredis au Connétable, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Des artistes se retrouvaient à la sortie de leurs spectacles et petit à petit jouaient ensemble et c'était vraiment formidable. Je pense donc que l'on pourrait essayer d'organiser plutôt une manifestation de ce type.

Ensuite travailler avec des établissements est toujours compliqué, car les établissements ont forcément envie de faire de l'argent alors que ce que l'on propose est gratuit. C'est donc plus difficile de faire admettre qu'il faut jouer le jeu, mais on peut peut-être aider justement à être ce facilitateur qui permet à certains de se retrouver. Notamment pour un bœuf puisqu'il n'y a pas beaucoup d'endroits où c'est possible d'en faire, que les musiciens aiment ça et qu'en Irlande c'est tous les samedis soirs.

#### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Voilà de bonnes idées. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai rappelé les règles qui président à l'inscription à la Fête de la Musique. Il faut évidemment garder le rôle qui est celui de chacun, c'est à dire que cela n'est pas à un comité ou à un jury de décider qui pourra jouer sur la place, en revanche il me semble qu'à l'intérieur du cadre qui est celui de la Fête de la Musique il y a moyen, par un appel à projets, de s'inscrire comme porteur d'un projet qui est celui d'organiser sur la place la prestation du musicien qui aura été désigné comme lauréat. Voilà des pistes à creuser pour qu'avec tous les acteurs concernés il soit possible d'organiser cette manifestation dans le respect de la forme légale qui est celle de la Fête de la Musique.

Comme je le disais en préambule, ce que je suggère c'est que vous puissiez avec le soutien de la mairie sous forme d'utilisation de nos salles et de nos élus, notamment Corine FAUGERON et Karen TAÏEB qui portent le sujet de la culture à la mairie du 4<sup>e</sup>, pouvoir proposer ce type de projet. Tout en restant dans le respect des règles juridiques de cet événement et de l'esprit de cet événement qui est que les propositions émanent d'amateurs de la musique. Puisque vous n'êtes pas musicien monsieur BIRIOTTI vous êtes donc parfaitement qualifié pour organiser l'événement. Et je suggère que vous constituiez avec Emmanuel DELARUE et ceux qui ont manifesté leur intérêt, une petite entité afin de déposer un projet dans le cadre d'un concours.

Je ne sais pas si c'est possible en si peu de temps, mais on peut déjà commencer par tester le concept en identifiant des groupes qui vous plaisent et qui correspondent au cahier des charges que vous avez défini. À ce moment-là, nous à la Mairie pouvons vous prêter des salles et vous aider à identifier des groupes. Pour la Préfecture je ne sais pas si c'est le premier qui s'inscrit qui a la place, mais je pense que cela fait partie des sujets pour lequel le groupe de travail pourra plancher. Il y a une date butoir, mais il est possible de s'inscrire jusqu'à peu de temps avant. Seulement c'est prendre le risque que d'autres projets se fassent jour.

#### **Alain GENEL, association aux 4 coins du 4**

Moi je vois arriver chaque année la Fête de la Musique avec terreur et quand je peux m'échapper de Paris je n'hésite pas. J'observe que place des Vosges la musique a résisté au bruit et à la bière. C'est formidable place des Vosges, mais c'est un peu loin de chez moi puisque mon quartier c'est Saint-Merri. Mais à Saint-Merri c'est la bière, le bruit et les décibels qui ont chassé la musique. Il n'y a plus de musique. Les décibels s'entrecroisent. Les groupes sont tellement proches qu'on ne sait même plus ce qu'on entend, c'est l'horreur absolue. Il me semble que si l'on veut que des idées comme celles qui viennent de s'exprimer retrouvent une place, que la musique retrouve sa place dans un quartier comme celui-là, il faut forcément une régulation, que la Préfecture s'y colle et n'accepte pas n'importe quoi. Le jour où à l'angle Saint-Martin-Lombards le gros bazar s'installe, personne

de sensé ne viendra y faire de la musique. J'insiste sur ce côté régulation et répression qui est la condition pour que ce que l'on vient d'engager puisse avoir lieu.

**Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire**

Je rejoins tout à fait ce que vient de dire monsieur GENEL. Pour moi également le jour de la Fête de la Musique c'est « tous aux abris ». J'habite entre la rue du Temple et la rue des Archives et parfois je ne peux même pas rentrer. Je me demande également comment on peut faire pression sur la Préfecture pour limiter les décibels. Est-ce que le Maire peut insister sur la Préfecture pour donner cette limitation ? Comme le dit monsieur GENEL, on ne sait pas si la musique vient du trottoir de droite ou de gauche, tout est fusionné, donc peut-être qu'en limitant l'installation de baffles on pourrait au moins identifier la musique.

**Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il y a effectivement des moyens de se parler. Cela fait aussi partie des soutiens que la Mairie peut apporter dans le respect des prérogatives des uns et des autres. Je souhaiterais que Julien LANDEL explique ce qui a été fait comme travail dans les années précédentes.

**Julien LANDEL, conseiller d'arrondissement**

Concernant les décibels, la Préfecture contrôle et a contrôlé un grand nombre d'établissements ces deux dernières années pour vérifier que chaque établissement respectait le niveau sonore qui est très encadré. Pris isolément chaque établissement a fait un effort pour respecter ce niveau. Le problème — et c'est ce que soulignait monsieur GENEL —, c'est l'aspect cumulatif. C'est-à-dire qu'il faudrait calculer les décibels sur toute une rue, voir tout le quartier et c'est là que l'on a un vrai problème. Il faut donc qu'il y ait une discussion avec la Préfecture sur le fait de pouvoir limiter le nombre d'autorisations si on se rend compte qu'il y a trop d'établissements. Les établissements ont jusqu'à 15 jours avant l'organisation de la fête pour déposer leurs candidatures. Si le nombre est déjà élevé dans la rue, il faut voir avec la Préfecture et le Maire pour peut-être pouvoir limiter le nombre par rue. Ce qui pose un souci, car il y a tout de même un principe de liberté de participer à la Fête de la Musique, mais là nous sommes confrontés à un aspect juridique qu'il faudra étudier de près.

Je pense que les discussions avec la Préfecture peuvent toujours être ouvertes à ce sujet. Pour preuve, nous avons un souci concernant la circulation qui était autorisée rue des Archives les années précédentes et qui posait un vrai problème puisque les véhicules de fait ne pouvaient pas circuler, mais essayaient quand même puisque la rue n'était pas fermée. Le Maire Christophe Girard a fait pression pour obtenir cette fermeture de rue, car il s'agissait d'une question de sécurité et cette fermeture a été obtenue. Il faut donc vraiment se mettre autour de la table.

C'est pour cette raison aussi que je parlais de parcours musical parce que des établissements étaient partants. Même si eux évidemment ont un aspect financier, ils n'arrivent plus à réguler les flux. C'est d'ailleurs eux qui sont venus nous voir les années précédentes en nous disant qu'ils avaient des problèmes, que leurs toilettes étaient trop petites, qu'ils n'arrivaient pas à faire face au nombre de clients, qu'ils avaient un problème de malpropreté qui nous revenait après coup. Et nous avons réussi malgré Vigipirate à installer des sanisettes. Il faudra d'ailleurs vérifier que cette année encore on puisse avoir l'autorisation de la Préfecture pour le faire, car c'est essentiel d'un point de vue propreté. Certains établissements se rendent donc bien compte qu'ils ont des flux importants à gérer et ne seraient pas contre qu'à certaines heures l'activité se concentre dans certaines rues puis se déplace pour envisager un final dans un espace qui gênerait moins, comme la Halle des Blancs Manteaux dont parlait Corine FAUGERON.

Des choses sont donc possibles, peut-être pas cette année, mais il faut discuter. Mais sur l'aspect décibel et réglementation avec le nombre d'établissements il faut voir ce qui peut être fait tout en respectant l'esprit de la manifestation. J'attire votre attention sur le fait que la Fête de la Musique est d'abord pensée comme un soir où les pratiques amateurs peuvent s'exprimer. Ce qui n'est pas le cas puisque les établissements font appel à des professionnels ou tout simplement disposent leur sono sur la rue. À partir du moment où on a une pratique encadrée dans le cadre d'une fête, sur un site dédié on peut essayer de redonner du sens à cet événement dans l'arrondissement. Cela demandera peut-être d'être ferme et de refuser des autorisations pour favoriser beaucoup plus les pratiques amateurs, les musiciens qui souhaitent s'installer à un angle de rue, investir des jardins, des endroits oubliés. C'est d'ailleurs un souhait des habitants que l'on entend depuis des années et je pense qu'il faut que l'on essaie d'y répondre afin de ramener un peu de paix et que l'on ait du plaisir à sillonner les rues lors de cette Fête de la Musique plutôt que de fuir.

### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je pense qu'en effet il y a de nouveaux lieux aussi, à commencer par Les Berges, un espace très grand qui permettrait peut-être d'alléger les décibels à l'intérieur de l'arrondissement. Cela marchait également très bien au TEP Charlemagne où un rassemblement de fanfares a eu lieu une année. Uniquement des cuivres et des violonistes et c'était extraordinaire. Peut-être faut-il ouvrir ce genre de lieux. Vous allez dire après l'île Saint Louis que ce sont les habitants du village Saint-Paul qui ne seront pas d'accord, mais ce n'est pas toujours au même de supporter le bruit, d'autant que ce n'est qu'une fois par an.

Dernier point, il y a également une autre rue où il faudrait arrêter la circulation, c'est la rue de Rivoli, entre Bastille et Châtelet. Ce serait vraiment mieux pour la sécurité. D'autant que nous avons chaque année un Gospel devant le Temple Sainte-Marie qui est un moment extraordinaire.

### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci Corinne. Nous allons regrouper toutes les propositions. Pour ce qui est des nouveaux espaces, si nous voulons garder de bonnes relations avec le Conseil de quartier des Îles, je me garderais de proposer des lieux qui sont déjà soumis à un certain nombre de bruits. Quant aux TEP Charlemagne, qui a été magnifiquement restauré grâce au budget participatif je tiens à le dire, il y a déjà des tensions liées à la pratique du sport en soirée, c'est donc toujours une question d'équilibre. Pour conclure, je donne la parole à Karen TAÏEB.

### **Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Pour éviter que ce CICA pour la Fête de la Musique ne se transforme en CICA contre la Fête de la Musique, je pense que l'on a bien entendu vos doléances et vous avez raison, mais il faut garder à l'esprit cette notion de fête. Une fête qui est un moment de vie très important.

Je m'engage donc à être à votre disposition pour en parler, à être là pour des réunions avec la Préfecture, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de cacophonie, que l'on puisse en fait à l'avance prévoir quels seront les groupes choisis, à quels endroits. Prévoir de ne pas mettre le même genre de musique dans les mêmes quartiers et peut-être faire en sorte qu'il y ait différentes sortes de musique pour qu'elles ne se phagocytent pas les unes avec les autres. Je trouve donc que l'idée d'organiser un rendez-vous avec la Préfecture en amont est importante, mais en n'oubliant pas que Fête de la musique est une fête et que la musique parfois cela fait un peu de bruit. Malgré tout il faut garder l'esprit de la fête.

### **Ariel WEIL, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci Karen TAÏEB. Je lève cette séance du CICA et nous ouvrons celle du Conseil d'arrondissement. Merci à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00..*